



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/05/2017

Dossier complet le :

17/05/2017

N° d'enregistrement :

F09317 P 0160

1. Intitulé du projet

CREATION DE LOGEMENTS AVEC COMMERCES DE PROXIMITE - CUERS (83)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GILLES TRIGNAT RESIDENCES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GILLES TRIGNAT - Gérant

RCS / SIRET

3 9 7 | 9 4 7 | 4 3 3 | 0 0 0 2 5

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- Rubrique : 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Projet immobilier conduisant au busage d'un cours d'eau d'une longueur supérieure à 100 m.
- Rubrique : 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Surface de plancher totale du projet : 9466,9 m ² proche du seuil de 10 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création de logements sous la forme suivante : 91 accessions et 39 logements sociaux.
Le projet prévoit également la création de commerces de proximité pour les habitants des logements projetés.

Selon la carte IGN, un cours d'eau, le ruisseau de Pas Redon, est présent en bordure Nord sur le site d'étude. Ce cours d'eau est busé à l'amont du terrain et se rejette sur le site via une buse Ø800. D'après notre visite de site du 07/03/2017 et les informations transmises par les Services Techniques de CUERS, le tracé du cours d'eau selon l'IGN n'est plus d'actualité : au centre du terrain, le Pas Redon est aujourd'hui connecté au réseau d'eau pluvial communal présent sous la voirie en bordure Nord du terrain et le fossé existant disparaît progressivement à l'angle Nord-Est du terrain. Il demeure seulement sur le site d'étude les traces du ruisseau en partie constitué d'un canal béton et d'un fossé enherbé et obstrué par la végétation avec des discontinuités hydrauliques sur le linéaire du site d'étude. Cependant, ce fossé reçoit les eaux pluviales d'une partie des aménagements situés à l'amont (rejet sur le site en Ø800). Il devra donc être busé de façon à permettre le transit de ces eaux pluviales jusqu'au réseau d'eaux pluviales communal, de manière identique à l'existant.

A noter que le réseau communal rejoint à l'aval la section aérienne du ruisseau du Pas Redon.

4.2 Objectifs du projet

Le projet va permettre de reconquérir un espace en partie en friche par la création de logements et s'inscrit au sein de son environnement proche à caractère résidentiel (lotissement).

De plus, le projet prévoit la création de deux commerces de proximité pour les habitants du complexe immobilier (services de proximité).

Afin de permettre l'implantation des bâtiments projetés, le ruisseau du Pas Redon sera busé jusqu'au réseau d'eaux pluviales communal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet immobilier prend la forme de plusieurs bâtiments à vocation de logements :

- 7 bâtiments d'accessions, notés bâtiments 1 à 7,
- 1 bâtiment pour les logements sociaux, noté bâtiment 8.

Le projet prévoit également la réalisation de voirie et de places de stationnement en partie aériennes mais aussi sous la forme d'un parking souterrain.

Les travaux seront réalisés selon 2 phases de réalisation :

- Phase 1 : réalisation des bâtiments 1 à 4 - délais estimés à 18 mois,
- Phase 2 : réalisation des bâtiments 5 à 7 - délais estimés à 18 mois,

Ces deux phases seront très certainement réalisées en parallèle.

Le bâtiment 8 (logements sociaux) fera l'objet d'un chantier indépendant dont le délai est également estimé à 18 mois.

Préalablement aux travaux décrits ci-dessus, le busage du ruisseau du Pas Redon sera réalisé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet se compose des 8 bâtiments de logements projetés (7 accessions et 1 bâtiment social) ainsi que de deux commerces de proximité.

Des aires de jeux sont également prévues dans le cadre du projet immobilier.

Dans sa phase exploitation, le projet sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable et au réseau d'assainissement eaux usées communal.

La circulation des véhicules sur le site d'étude sera limitée à des véhicules légers.



4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet fait l'objet d'un Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (articles R214-1 et suivants du Code de l'Environnement). Les rubriques 2.1.5.0 (rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol) et 3.2.1.0 (Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau) sont visées. Le dossier est en cours de réalisation.

- Le projet fait l'objet de la présente demande d'étude au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale.

- Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Assiette foncière :	- 14 055 m ²
- Surface de plancher totale :	- 9 466,9 m ²
- dont 91 logements d'accession :	- 6 472 m ²
- dont 39 logements sociaux :	- 2 800 m ²
- dont 2 commerces :	- 194,9 m ²
- Linéaire de cours d'eau à buser :	- 155 m

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

- Adresse :
Rue Jean Aicard
83 390 CUERS

- Numéros de parcelles : 634, 638,
639, 640, 3358, 3359, 3372

- Section : C

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 07 ' 82 " 501 Lat. 43 ° 24 ' 29 " 968

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations bibliographiques disponibles, aucune ZNIEFF n'est identifiée dans un rayon de 1,5 km autour du site d'étude. La ZNIEFF la plus proche se trouve à 2 km au Nord-Ouest. Il s'agit du "Vallon de la Foux", ZNIEFF de type II - code 930012497.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone humide d'importance internationale au titre de la convention RAMSAR.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon la base de données BASIAS/BASOL, le projet n'est pas dans un site ou sur des sols pollués.</p> <p>Le site industriel BASIAS le plus proche se trouve à environ 320 m au Sud-Ouest (garage en activité).</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'arrêté préfectoral du 31/05/2001, Le projet est inclus dans la zone de répartition des eaux du "Bassin Superficiel du Gapeau et alluvions aval du Gapeau".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations bibliographiques disponibles, le site se trouve hors site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 6,10 km à l'Ouest. Il s'agit du "MONT CAUME - MONT FARON - FORET DOMANIALE DES MORIERES" - FR9301608.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau directement sur le site mais des prélèvements d'eau dans le réseau communal liés à l'alimentation en eau potable des bâtiments projetés (logements). En phase travaux, compte tenu de l'avancement des études, la nécessité de prélèvement d'eau / pompage n'est pas connue.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de modifications prévisibles des masses d'eaux souterraines. Au niveau du site d'étude, le Pas Redon est dévié et connecté au réseau d'eau pluviales communal. Ce cours d'eau, présent sur la partie Nord du site d'étude, constitue l'exutoire des eaux pluviales d'une partie des aménagements amonts et sera busé dans le cadre du projet, jusqu'au réseau d'eaux pluviales (EP), lui même connecté au Pas Redon à l'aval (capacité de transit conservée).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux (déblais pour la création de sous-sol). Le cas échéant, ces matériaux seront évacués selon la réglementation en vigueur vers une filière de traitement adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira des apports de matériaux extérieurs au site, notamment pour la construction des bâtiments. Les matériaux importés ne correspondent pas à des ressources naturelles. Le projet ne nécessite pas de remblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un fossé est présent sur la partie Nord du site d'étude. Ce fossé est recensé comme un cours d'eau d'après la base de données de la DDTM83 (ruisseau de Pas Redon). Dans le cadre du projet, ce cours d'eau sera busé jusqu'à son exutoire actuel : le réseau EP. Cependant, il s'agit d'un écoulement non permanent (dépendant des apports d'eaux pluviales) et d'après notre visite de site du 08/03/2017, le site d'étude ne présente pas d'intérêt particulier en terme d'habitat, de faune et de flore (essences communes et Pas de Redon en partie maçonné).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface imperméabilisée par le projet s'élève à 10 560 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de CUERS (83) ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est localisé en pied de colline. Selon l'Atlas des Zones des Inondables (AZI), le site d'étude se trouve en zone inondable par ruissellement sur les piedmonts. La commune de CUERS ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ni d'un Plan de Prévention du Risque de Mouvement de Terrain (PPR Mouvement de Terrain).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, les déplacements sur le site d'étude sont restreints à la circulation de véhicules légers pour permettre l'accès aux bâtiments de logements. En phase travaux, des engins de travaux publics circuleront sur le site d'étude et ses environs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet engendrera en phase exploitation peu de nuisance sonore (usage résidentiel). En phase travaux, les nuisances sonores générées par le projet sont limitées à la circulation et l'utilisation des engins de chantier comme décrits plus haut. Le projet est situé au sein d'une zone résidentielle. Ainsi, il est concerné par les nuisances sonores générées par la circulation des résidents des abords.



	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les odeurs susceptibles d'être générées par le projet résultent de la création des voiries et des parkings associées aux bâtiments (prévues en enrobé) et sont donc temporaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet nécessite la démolition d'un petit bâtiment en ruine existant. Les vibrations sont faibles et limitées à la phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les aménagements prévus dans le cadre du projet (bâtiments résidentiels) sont sources d'émissions lumineuses. L'éclairage des espaces extérieurs sera effectué par des candélabres avec réflecteurs orientés vers le bas.</p> <p>Dans l'état actuel, le site est soumis aux émissions lumineuses des zones résidentielles présentes à proximité immédiate.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le rejet de polluants dans l'air sera limité en phase travaux et quasi inexistant en phase exploitation (limité aux gaz d'échappement des véhicules légers des riverains stationnement aux abords des bâtiments de logements).</p> <p>Les véhicules et engins utilisés en phase travaux seront conformes à la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur les sols ou dans le sous-sols).</p> <p>Dans ce cadre, la gestion des eaux pluviales du projet sera étudiée d'un point de vue quantitatif (dimensionnement de bassins de rétention/ restitution des eaux pluviales, étude de l'infiltration des eaux dans les sols) et qualitatif (ouvrages de traitement éventuels).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées du projet seront rejetées dans le réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets potentiels générés en phase chantier seront non dangereux. Ils seront évacués conformément à la réglementation en vigueur vers des filières de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site d'étude correspond actuellement à des espaces en friche avec des dépôts sauvages. Les activités humaines sont donc inexistantes.</p> <p>Cependant, les activités humaines présents à proximité immédiate sont nombreuses (lotissements). De part sa vocation résidentielle, le projet s'inscrit parfaitement dans son environnement proche.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet génère une surface imperméabilisée de 10560 m². Afin de compenser l'imperméabilisation du au projet et limiter les ruissellement induits vers l'aval, des ouvrages de traitement quantitatif de type bassin de rétention des eaux pluviales seront mis en places. Concernant les risques de pollutions de l'environnement, la vocation du site (zone résidentielle) ne génère pas de pollutions particulières. Cependant des mesures d'évitement seront prises :

- mise en place d'ouvrages de traitement quantitatif des eaux pluviales pour éviter toute pollution du milieu par lessivage des sols par les eaux pluviales,
- raccordement des bâtiments projetés aux réseaux communaux d'eaux usées et d'alimentation en eau potable,
- évacuation des déchets potentiels générés par le projet durant la phase travaux conformément à la réglementation en vigueur.

Concernant la pollution de l'air, elle sera limitée à la circulation de véhicules légers en phase exploitation et aux véhicules lourds nécessaires à la construction en phase chantier.

Enfin, le projet prévoit le busage du ruisseau constituant aujourd'hui un exutoire pour les eaux pluviales, jusqu'au réseau communal. La capacité de transit du réseau réalisé garantira le transit des eaux pluviales jusqu'au réseau à l'aval et rejoindra finalement l'actuel ruisseau du Pas Redon.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature (projet immobilier) et de sa localisation (en zone résidentielle), le projet correspond à l'usage des sols dans son environnement proche. Le site n'est pas localisé au sein d'une zone de sensibilité environnementale particulière. La végétation sur site correspond à des essences communes avec des espaces en friche en partie dégradés. Le projet ne semble pas présenter d'enjeu particulier faunistique et floristique. Le busage du Pas Redon n'aura pas d'impact car le cours d'eau est fortement anthropisé dans l'état actuel (busé en amont et en aval du site et en partie maçonné sur site).

Le projet n'aura pas d'impact sur les zones naturelles remarquables identifiées au sein du paragraphe 5. Par conséquent, au regard de l'ensemble de ces éléments, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Tronche

le.

17.05.2017

Signature

SARL GILLES TRIGNAT RESIDENCES

29 avenue de l'Obiou

38700 LA TRONCHE

Tél. 04 76 15 21 21 - Fax 04 76 63 07 56

Siret : 397 947 433 00025 - NAF 4110A

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dess

